



E4100-Direction du CCAS ville-

## DELIBERATION N° D.2025.06.37 du Conseil municipal du 19 juin 2025

### Réseau francophone des Villes amies des aînés. Plan d'actions 2025/2027 de la ville de Versailles.

Date de la convocation : 12 juin 2025

Date d'affichage : 20 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : M. Pierre FONTAINE

Rapporteur : M. François-Gilles CHATELUS

**Président :** Monsieur François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Pierre FONTAINE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Wenceslas NOURRY.

#### **Absents excusés :**

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Céline JULLIE, Mme Stephanie BELNA, M. Erik LINQUIER, M. François BILLOT DE LOCHNER.

Mme Marie-Pascale BONNEFONT (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Marie-Agnes AMABILE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Anne-France SIMON), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n° D.2023.12.113 du Conseil municipal de Versailles du 14 décembre 2023 actant l'adhésion de la Ville au Réseau francophone des Villes amies des aînés (RFVAA) ;

-----  
La prise en charge du vieillissement de la population est un enjeu majeur des prochaines décennies pour les collectivités territoriales.

La ville de Versailles, qui compte une part importante et en constante augmentation de personnes âgées, a décidé d'adhérer au Réseau francophone des Villes amies des aînés (RFVAA) par voie de délibération lors de sa séance du Conseil municipal du 14 décembre 2023. Cette adhésion annuelle était de 1000 € en 2024 et 1050 € en 2025.

#### **La demande de la ville de Versailles pour l'obtention du « label Ville amie des aînés » :**

La démarche Ville amie des aînés (VADA), initiée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et développée en France par le RFVAA, consiste à interroger les politiques locales au prisme des

particularités liées au vieillissement de la population et à attribuer un label qui bénéficie du soutien d'acteurs majeurs comme l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le Ministère des solidarités et des familles, le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Banque des territoires.

Le label VADA est un outil de sensibilisation à la prise en compte du vieillissement dans les collectivités et de valorisation des actions réalisées en faveur des seniors

Près de 350 collectivités (villes, départements et régions) sont adhérentes au RFVAA, dont 57 territoires labellisés « Ami des aînés » (Conseil départemental des Yvelines, villes de Nantes, Nice, Metz, Rennes, Reims, Royan, etc.).

La Ville a donné la responsabilité au Centre communal d'action sociale (CCAS) de piloter cette démarche en vue de l'obtention de ce label. Plusieurs engagements ont déjà été tenus, à savoir :

- ✓ la réalisation d'un état des lieux avec le cabinet Generacio, auquel ont été associés lors d'un séminaire des élus et des services de la Ville, ainsi que des partenaires institutionnels et associatifs du territoire (novembre 2024),
- ✓ l'implication des aînés dans la démarche : diagnostic participatif lors des cafés-rencontre avec l'accompagnement de Generacio (novembre 2024).

Ce label est le moyen pour la Ville de faire connaître les actions mises en œuvre sur son territoire. Il est délivré pour une durée de 6 ans (avec un audit intermédiaire à 3 ans) ce qui inscrira cette démarche dans le temps long. Il permet aussi de structurer une dynamique transversale avec la création d'un Comité de pilotage existant composé d'élus, de directions, de partenaires et d'habitants se réunissant une à deux fois par an. \_

#### **L'élaboration nécessaire corrélative du plan d'actions « Ville amie des aînés » de la ville de Versailles 2025-2027 :**

L'engagement de la Ville dans ce dispositif doit se traduire par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel de trois ans, de 2025 à 2027, qui structure la politique senior. C'est l'objet de la présente délibération.

Le plan d'actions a été réalisé à partir des propositions des élus de la Ville, des partenaires et habitants seniors de Versailles (lors du séminaire et des cafés rencontre). Il a été structuré et consolidé avec les directions municipales impliquées dans la démarche.

Il n'a pas vocation à induire des dépenses nouvelles mais à identifier les actions existantes dans le cadre d'une politique globale de l'âge.

Le plan d'actions, annexé à la présente délibération, est structuré autour de 4 grands axes et regroupe 26 actions portées par les directions et les partenaires :

- 1) prévenir et anticiper les enjeux du grand âge,
- 2) proposer une variété d'activités culturelles, sportives et de loisirs adaptées,
- 3) rendre agréable l'espace de vie des aînés,
- 4) déployer la communication ciblée en direction des seniors et aidants.

Une restitution aura lieu à Versailles à la mi-septembre 2025 en présence des participants du séminaire, des café-rencontre et du Comité de pilotage.

Un audit de suivi pour s'assurer du maintien de la dynamique sera à prévoir dans 3 ans.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

---

#### **APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) d'adopter le plan d'actions 2025/2027 de la ville de Versailles envers les seniors, dans le cadre de son adhésion au Réseau francophone des Villes amies des aînés (RFVAA) ;
- 2) de donner pouvoir à M. le Maire pour mener à bien les différentes étapes du projet de plan d'action envers les seniors et de labellisation « label Ville amie des aînés » pour Versailles ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents en lien avec la mise en œuvre du plan d'action Versailles, Ville amie des aînés 2025/2027 et la demande de labellisation.

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)  
Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*